

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur

SESSION 2017

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

La phase d'admissibilité comporte une épreuve orale consistant en une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier.

(préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 1)

SUJET n°5

Sur la base d'un dossier photographique, composé de 4 photos, faites une description des œuvres en étudiant les styles et les techniques employées.





© C2RMF/Thomas Clot



